M. PHILIBERT BESSON PRÉFÈRE L'AIR DE BRUXELLES A CELUI DE PARIS

M. Philibet Besson est un homme « à transformations », comme on dit dans le langage du cirque.

Samedi, à 15 h. 30, il apparut sur le terrain du Bourget, son chapeau taupé coquettement incliné sur l'oreille, salua à la ronde et prit aussitôt la parole :

— Pendant mon exil en Belgique, j'étais venu à Paris, pour déposer, en accord avec mon ami Archer, un projet de loi sur la vente du pain à bon marché, déclarant à M. Doumergue que si, dans les quinze jours, aucune disposition n'était prise pour le vote et l'application de cette loi, je prouverais par les faits qu'il est possible de fournir au peuple du pain à 1 fr. 45.

» J'ai tenu ma promesse, ajoute M. P. Besson, puisque actuellement douze mille kilos de pain sont vendus chaque jour dans une centaine de dépôts au prix de 1 fr. 45.

» Ayant connu trop d'ennuis dans l'ombre des vacances parlementaires, je retourne en Belgique ».

M. Philibert Besson flatta de la main quelques appareils et sauta enfin dans l'avion de Bruxelles.

MANIFESTATIONS FRANCO-BELGES D'A. C. A PARIS

A l'occasion du 15e anniversaire de la section parisienne de la Fédération Nationale des mutilés et invalides belges, plusieurs manifestations ont lieu aujourd'hui à Paris, en présence des délégués des grandes associations françaises d'anciens combattants.

Un service religieux est tout d'abord célébré en la chapelle Saint-Louis des Invalides, à 9 h. 45. A l'issue de la messe, à laquelle assistent les combattants belges arrivés hier à Paris, remise est faite de la Croix de Feu, dans la cour d'honneur des Invalides, par un délégué du Roi des Belges.

VISITE IMPRÉVUE

N'avez-vous jamais maudit, Madame, ces visiteurs inopinés que vous avez, certes, grand plaisir à voir, mais que la plus élémentaire politesse vous oblige à inviter, alors que le repas n'était prévue que pour deux personnes. Contrairement au dicton quand il y en a pour deux, il n'y en a pas toujours pour trois. Heureusement qu'en ménagère prévoyante, vous avez toujours sous la main ce qu'il faut pour préparer un entremets sucré. Rapidement prêt, c'est un plat économique qui complète admirablement un repas, parce que le sucre est bon marché. 050

POUR LES ASSURÉS SOCIAUX

M. Louis BRODEL, député du Nord, avait demandé à M. le ministre du Travail quelques précisions sur les pénalités encourues par les employeurs qui opèrent le précompte sur les salaires et négligeant ensuite de verser les sommes prélevées au service départemental des Assurances Sociales, privant ainsi les travailleurs des prestations auxquelles ils pourraient prétendre.

M. Jacquier lui a répondu dans les termes suivants :

« Vous avez bien voulu appeler l'attention de mon prédécesseur sur la situation au regard des Assurances sociales des employeurs qui opèrent le précompte sur le salaire de leurs ouvriers sans effectuer aucun versement.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'un arrêt de la Cour de Cassation en date du 3 mars 1934 avait décidé que l'article 64 de la loi sur les Assurances Sociales était, en l'état de la législation actuelle des assurances sociales, la seule disposition légale applicable au cas où un employeur a conservé, sans les verser, les précomptes opérés par lui sur les salaires de son personnel.

» Il résultait de cette jurisprudence que les peines correctionnelles prévues à l'article 408 du Code Pénal étaient inapplicables aux employeurs qui avaient détourné le précompte, et que le Tribunal de simple police était seul compétent pour connaître de cette infraction.

» Une loi, en date du 1er juillet 1934, a ajouté un paragraphe 7 à l'article 64 précité et est venue combler cette lacune. Les employeurs qui, après le 1er juillet 1934, ont précompté les contributions ouvrières sur le salaire sans acquittement de ces contributions, sont passibles des peines prévues aux articles 406 et 408 du Code Pénal et doivent être déférés devant le Tribunal Correctionnel ».

« Veuillez agréer, etc... ».

POUR LES VICTIMES CIVILES DE LA GUERRE

UNE ACTION DES PARLEMENTAIRES ET UN CONGRÈS NATIONAL

On nous communique :

« Le vendredi 21 décembre, la Chambre des Députés a adopté le projet fixant le Statut des Grands Mutilés de Guerre promis par le président Doumergue. Le projet du gouvernement ne prévoyait le bénéfice de ce nouveau Statut qu'aux « titulaires de la carte du Combattant ».

» Grâce à l'intervention de M. Planche, député de l'Allier, les mots « titulaires de la Carte du Combattant » furent supprimés ; de plus, M. des Rotours, député du Nord, président de la Commission des Régions Libérées, fit adopter un amendement tendant à faire profiter les amputés victimes civiles de la guerre, du nouveau Statut des Grands Mutilés de Guerre.

» M. Georges Delval, président de l'Association Interdépartementale des Victimes Civiles de la Guerre, dont le siège social est à la Maison des Mutilés de Guerre, 46, rue Léonard-Danel, Lille, a aussitôt adressé ses remerciements et l'expression de la gratitude de toutes les victimes civiles de la guerre, à leur éminent défenseur, M. des Rotours, député du Nord, qui ne manque jamais l'occasion de défendre les droits et revendications des Prisonniers Civils et victimes civiles de la guerre.

» Rappelons en terminant que le Congrès National des Victimes Civiles de la Guerre, aura lieu à Lille, les 1er et 2 juin 1935, sous la présidence effective de M. le ministre des Pensions ».

On dit...

L'Or est une chimère...

Il importe cependant de distinguer, car si les biens que vous donne l'or peuvent ne point faire votre bonheur, il est une chose qui jamais ne trompe : l'or de la SUZE, ce délicieux apéritif à la gentiane.

Versez-le dans votre verre et il vous apportera toujours l'appétit, avec l'appétit la Santé, avec la Santé le Bonheur. 8

SUZE
Apéritif à la gentiane

LA MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE

UN AVIS RELATIF A LA CONSULTATION DES ORGANISATIONS PATRONALES ET OUVRIÈRES

La Préfecture du Nord nous communique l'avis suivant relatif à la consultation des organisations patronales et ouvrières, en vue de l'élaboration de décrets fixant, en application de l'article 2 de la loi du 10 août 1932, la proportion des travailleurs étrangers, pouvant être employés dans les entreprises privées de diverses professions.

Le Conseil des Ministres, dans sa séance du 20 novembre 1934, a décidé que des décrets seront pris, en vertu de l'article 2 de la loi du 10 août 1932, protégeant la main-d'œuvre nationale, pour fixer la proportion de travailleurs étrangers dans les professions et régions où cette proportion est supérieure à 10 %. Une telle proportion a été d'ores et déjà constatée dans les professions, industries, commerces et catégories professionnelles ci-après énumérées du Nord. Sucreries, distilleries de betteraves, industrie du bois (sciage et fendage du bois de chauffage, fabriques de bois de fente et bois fendu, scieurs de long, sciagemécanique du bois, fabriques de caisses en bois). Industrie métallurgique et travail des métaux ; Industrie du bâtiment et des travaux publics ; Industries de la tuilerie et de la briqueterie ; Industries chimiques (fabriques d'acides, sels et produits divers, électro-chimie, fabrique d'engrais) ; Sécheries de chicorée ; Charcuteries et boucheries ed détail ; Industries textiles ; Industrie du livre ; Marbreries ; Industrie de la céramique.

D'autre part, la prise de décrets analogues est envisagée pour les industries de la chapellerie, pour les pâtisseries-confiseries et les salons de coiffure.

Les organisations patronales et ouvrières intéressées sont priées, conformément à l'article 2, paragraphe 4 de la loi du 10 août 1932, de faire parvenir leur avis :

1° Sur la proportion des travailleurs étrangers à prévoir dans les décrets en indiquant éventuellement s'il y aurait lieu de fixer des proportions différentes pour chaque région et par saison ;

2° Sur les conditions dans lesquelles, le cas échéant, la proportion de travailleurs étrangers actuellement employés devrait être ramenée en une ou plusieurs étapes aux limitations fixées dans les décrets.

Les organisations patronales et ouvrières intéressées devront donner leur avis dans le délai d'un mois.

Leurs communications devront être adressées au Ministère du Travail, Direction du Travail, 127, rue de Grenelle, Paris (7e).

Inutile d'affranchir.

D'autre part, lesdites organisations devront, si elles désirent être entendues par la Commission administrative de l'Office départemental de Placement, le faire savoir à M. le Directeur dudit organisme, annexe de la Préfecture, 171, boulevard de la Liberté.

ASSOCIATION DES MEMBRES DE LA LÉGION D'HONNEUR DÉCORÉS AU PÉRIL DE LEUR VIE

Les membres de la Section Lilloise de cette Association se sont réunis le vendredi 14 courant, pour constituer leur bureau et en vue d'intensifier leur action dont le but essentiel est la défense du prestige de l'ordre.

L'Association des membres de la Légion d'honneur décorés au péril de leur vie tout en reconnaissant le mérite des Légionnaires décorés pour des motifs différents, mais parfaitement honorables, est destinée à grouper les membres de la Légion d'honneur décorés pour actes de courage accomplis au service de la France.

Elle admet, en principe, les légionnaires, décorés pour blessures de guerre ayant motivé une citation ou pour autre fait précis de bravoure militaire ou civile attesté par des documents officiels.

Placée sous le haut patronage symbolique du Soldat Inconnu, membre de la Légion d'Honneur, mort pour la France, elle a pour but : 1. La Défense du prestige de l'ordre ; 2. L'Union Fraternelle puissante et active de tous ses membres pour la sauvegarde et le rayonnement des principes résumés par la devise de l'ordre : Honneur et Patrie, principes auxquels la France doit l'intégrité de son territoire et son prestige dans le monde. La durée de l'Association est illimitée. Elle a son siège à Paris.

Le bureau provisoire de la section lilloise a été constitué de la façon suivante : président d'honneur : capitaine Devigny, Grand Officier de la Légion d'Honneur; président : lieutenant-colonel Santini, Officier de la Légion d'Honneur ; vice-président : M. Nouhant, Chevalier ; secrétaire : Thiry G., Chevalier ; trésorier: M. Parmentier, Chevalier ; membres : Tacquet, Officier ; Westroffer, Chevalier; Cockempot, Chevalier ; Beck, Chevalier; Horremans, Chevalier.

Pour les adhésions et tous renseignements, s'adresser au siège de la section lilloise : Hôtel de Flandre, 15, place de la Gare, Lille.

Notre but est nettement défini : La défense du prestige de l'Ordre. Nous invitons tous nos camarades légionnaires à se joindre à nous et dans le même temps, nous leur recommandons tout particulièrement de s'intéresser à la « Société d'Entr'aide de la Légion d'Honneur ». dont les œuvres de solidarité aux initiatives nombreuses réclament leur collaboration leur donnant en échange de multiples avantages.

L'Actualité Astronomique

UNE NOUVELLE ÉTOILE BRILLE AUX CIEUX...

Un joli cadeau de Noël pour les astronomes, cette année ! Tout comme il y a bientôt deux mille ans, selon les récits des bergers et des mages en Bethléem, une étoile nouvelle vient de s'allumer dans le ciel.

Cette fois, c'est un habile observateur anglais, M. Prentice, qui, le premier, a remarqué cette apparition inattendue, le 15 décembre. Un astre nouveau de troisième grandeur (c'est-à-dire d'éclat à peine inférieur à celui des étoiles de la Grande Ourse) brillait dans le ciel du crépuscule, au nord-ouest, aux confins des constellations d'Hercule, du Dragon et de la Lyre — tout près de l'endroit d'où, l'an dernier, semblaient radier les fameuses étoiles filantes du 9 octobre (les deux phénomènes n'ont d'ailleurs rien de commun).

L'événement était d'importance. Car si, depuis la première observation de ce genre effectuée par Hipparque en l'an 124 avant J.-C., on a pu compter un certain nombre d'apparitions analogues (certaines si éclatantes qu'elles semèrent la panique, comme la fameuse « nova » de 1572), le phénomène est cependant assez rare — du moins pour les étoiles brillantes. Des « novae » télescopiques, visibles seulement dans les grands instruments, on en découvre de temps à autre. Des « novae » assez lumineuses pour s'imposer à l'attention et donner un aspect insolite aux constellations familières, on n'en compte guère que quelques-unes par siècle. Les dernières datent de 1918 (la fameuse Nova de l'Aigle, qui dépassa la première grandeur) et de 1920 (celle du Cygne, qui atteignit la seconde). Comme toujours, c'est au voisinage de la Voie Lactée que vient d'apparaître la « Nova Herculis » de 1934.

La « Nova », observée à Lille a augmenté d'éclat

Bien entendu, le télégraphe entra en action aussitôt. Trois jours après, tous ceux qui, peu ou prou, s'intéressent à l'astronomie connaissaient l'existence du nouvel astre. Quant à l'observer, c'était une autre affaire, — dans notre région du moins. Car le ciel est resté presque constamment couvert, cette semaine, aux heures où son observation eût été possible. Enfin, hier samedi, au coucher du soleil, les nuages se dissipèrent.

Trois quarts d'heure après, à l'observatoire de l'Association Astronomique du Nord, sur la terrasse de l'Institut de Physique, nous cherchions l'étoile nouvelle dans le crépuscule, avec la crainte de ne plus l'apercevoir. Le grand éclat de ces astres temporaires est, en effet, éphémère. En général, après son apparition quasi explosive au firmament, la « nova » s'affaiblit assez vite, et bientôt n'est même plus visible à l'œil nu. Pour cette fois, nous avions de la chance. L'astre nouveau brillait, haut dans le ciel du crépuscule, un peu à droite du Véga, la belle étoile de la constellation de la Lyre (et d'ailleurs la plus brillante étoile qui, à cette époque, soit visible au début de la soirée dans le ciel du nord-ouest, s'abaissant lentement vers l'horizon dans les brumes duquel on la perd de vue peu après 20 heures).

La Nova apparaissait même plus lumineuse que nous ne nous y attendions, quoique encore plus faible que Véga. Une déformation rapide nous permit de l'estimer comme étant de première grandeur et demie — quatre fois plus brillante environ que lors de sa découverte. Elle se classe ainsi, pour l'instant, parmi les vingt-cinq étoiles les plus brillantes du ciel entier. Quant à savoir si cet éclat va croître encore, ou s'affaiblira désormais, c'est ce que les jours prochains nous apprendront — si l'état du ciel permet les observations.

Un lointain cataclysme

La cause de ce phénomène ? Imaginez quelque part, très loin dans l'Univers, un soleil analogue au nôtre — tellement lointain que nos meilleurs instruments l'avaient catalogué comme une très faible étoile, si même ils ont pu en déceler l'existence (ce qu'on saura sans doute d'ici peu, après avoir effectué les vérifications nécessaires). Qui sait ? peut-être était-il entouré, comme le nôtre, d'un cortège de mondes sur lesquels s'était développée la vie... Et soudain, brutalement, en moins de quelques jours, sous l'influence d'une cause encore mal définie, ce soleil a fait en quelque sorte explosion, libérant des torrents de chaleur et de lumière, devenant des milliers, des dizaines de milliers de fois plus lumineux et plus chaud qu'auparavant — un véritable brasier céleste... Imaginez que pareil sort nous advienne un jour : notre Terre et son humanité seraient aussitôt anéanties dans ce cataclysme sidéral, sans que d'hypothétiques astronomes, habitants d'un astre éloigné, fissent autre chose qu'annoncer avec calme : « Une nouvelle étoile vient de s'allumer dans les cieux »...

Ainsi, nous assistons peut-être en ce moment à l'anéantissement par le feu d'une famille de mondes. En ce moment, disons-nous. Mais, en réalité, l'astre qui vient de s'embraser dans cette catastrophe subite est si éloigné de nous que le rayon de lumière qui nous en parvient à présent a dû sans doute cheminer pendant des millénaires — peut-être même des dizaines de milliers d'années — avant d'arriver à notre œil. Et l'incendie céleste dont le spectacle à présent nous étonne doit s'être produit bien avant l'époque où les bergers de Bethléem saluaient, eux aussi, l'étoile nouvellement parue dans les cieux.

R. BERNSON

T.S.F.

RADIO P.T.T. NORD A LILLE (247 m. 3). — **Lundi 24 décembre.** — 8 h. : Revue de la presse parisienne du matin. — 8 h. 30 : Disques : Mariage des oiseaux ; Rio da Janeiro (tango). — 11 h. : Relais de Strasbourg : Concert ; Ouverture de Un songe d'una nuit d'été ; Pièces brèves : Noël berrichon ; La Nursery. — 12 h. 15 : Concert organisé par l'Association da Radiophonie du Nord avec le concours du jazz fantaisiste Dehatte et Duchêne : J'ai rêvé qu'on ma disait, fox ; Ja n'ai pas pu dormir d'la nuit, fox ; Si tu est à moi, valse ; Oui, m'sieu, j'aime votre fille, fox; Miss Otis regrette, fox ; Tinkle, Tinkle, Tinkle, fox ; Na puis-je, slow ; Les airs du compositeur Moretti, fantaisie sélection ; Des mots nouveaux, tango ; Le Cabanon, fox ; Fumée aux yeux, slow fox ; La marche des Zouaves ; Mariquita, rumba ; C'est en flanant dans Paris, step. — 13 h. 15 : Relais du Poste Régional Parisien ; Relais da Grenoble depuis Gap transmission du radio-reportage « Grenoble-Nice », par M. Georges Geville. — 14 h. : Cours, communiqués. — 14 h. 45 : Relais du Poste Radio Colonial : Concert par l'orchestre André Delmon. — 16 h. : Relais de Bordeaux-Lafayette : Concert organisé par l'A.R.C.A. avec le concours de son orchestre de matinée, 17 musiciens (direction A. Guitraud). — 17 h. : Relais da Radio P.T.T. Ouest à Rennes : Concert de musique variée organisé par l'A.A. R.R. avec le concours d'un octuor. — 18 h. : Relais du Poste Régional Parisien, demi-heure économique. — 18 h. 30 : Radio journal. — 19 h. 30 : Cours ; Communique ; Rappel des deux derniers tirages des primes ; Disques ; Por au Hermosa (tango) ; Mariposa de la noche (tango) ; Je vous emmenerai sur mon joli bateau ; L'auberge du Cheval Blanc. — 19 h. 45 : Causerie littéraire de M. Waringhien, professeur agrégé da l'Université. — 20 h. : Indication de l'heure ; résultats du tirage des primes ; Causerie sur la vraie française, par M. Maurice Bedel. — 20 h. 10 : Disques ; La chanson des anges ; L'amour quelle belle histoire ; Raconte-moi tes rêves (chanson) ; Mosaïque pot pourri ; C'est un carillon (fox trot chanté) ; La chevauchée (chanson) ; Loin (valse chantée) ; En buvant mon champagne (valse). — 20 h. 30 : Concert organisé par l'Association de Radiophonie du Nord avec le concours de Mme Denise Durez, contralto, de M. Ghesquières, et de l'orchestre de la station sous la direction de M. Maurice Soret : La Coleta ; Légendes de la forêt, suite de valses ; Fleurs, mélodie ; La Grotte de Fingal, ouverture ; Le Roi d'Ys; Le ciel luisait d'étoiles, de la « Tosca » ; Paillasse ; Mégolomania, concert fox trot ; Chant de mistral, solo de violon ; Helvetia, poème symphonique ; Sous les orangers, extrait de « Sévilla » ; Esclarmonde, suite d'orchestre : a) Evocation ; b) A l'île magique ; c) Hyménée ; d) Dans la forêt ; 1) Pastorale ; 2) Chasse ; Sérénade op N° - ; Black Madona, blues song; Airs de Fragson ; Stances ; Les yeux dont je rêve ; Gazouillement de printemps ; Le roi s'amuse, airs de danse dans le style ancien L. Delibes (Mouton) ; 1) Gaillarde, 2) Pavane, 3) Scène du bouquet, 4) Lesquercade, 5) Madrigal, 6) Passepied, 7) Final ; Sous Bois ; Papa, Papa, step de l'opérette. — 22 h. 30 : Disques : Concert varié ; Roses de Picardie (solo de violon); Romano, valse (solo de violon) ; Pourquoi tarder (boston chanté) ; El gaucho (tango chanté) ; Dernière valse ; Le sang viennois (valse) ; Revenez (chanson) ; Ce disque vous dire (fox mélodie) ; Un petit nid (fox trot chanté) ; Lolita, tango (solo de violon) ; Ma Loulou..., mon amour (solo de saxophone) ; Ah ! Paris (chanson) ; Sous le soleil ; Estella (chanson); Musique de danse : La marche des sports (one step) ; Le tango (fox) ; Argentina (paso doble) ; Tonio (paso doble) ; Je suis au septième ciel (fox trot) ; Ça, c'est Paris (one step) ; El relicario (one etep); T'avoir près de moi toujours (fox trot) ; Little girl (fox trot) ; Das lied der liebehat eine sousse mélodie (tango) ; Charmeuse (valse) ; J'ai des touches (Two step) ; Swet jennie lee (song) ; Adeline (fox trot). — 24 h. : Relais da Strasbourg ; Retransmission depuis la Cathédrale ; Office solennel de minuit ; Les Cloches de la Cathédrale ; Ta Deum ; Messe de Minuit.

BRUNET le poste de confiance
LE NORD ELECTRIQUE
6, Rue du Palais-Rihour — LILLE
950

TOUR EIFFEL (1.389 m.). — 12 h. 30 : Paris-P.T.T. — 13 h. : Bourse. — 13 h. 15 : Presse. — 13 h. 30 : Chronique agricole. — 13 h. 40 : Chronique du travail. — — 13 h. 50 : Chronique économique. — 14 h. : Changes ; Chronique coloniale. — 14 h. 15 : Chronique aéronautique. — 14 h. 20 : Chronique familiale. — 14 h. 30: Bourse de Commerce. — 14 h. 45 : Station coloniale. — 15 h. 45 : Changes. — 16 h. : Tourisme. — 16 h. 10 : Chronique littéraire. — 18 h. 20 : Changes. — 18 h. 30 : Bourse de Commerce. — 17 h. 45 : Informations. — 18 h. 15 : La vraie Française, par Maurice Bedel. — 18 h. 30 : Théâtre. —18 h. 45 : Actualités. — 19 h. 15 : Météo. — 19 h. 26 : Résultats des courses. — 19 h. 30 : Concert symphonique. — 20 h. 30 : Concert.

POSTE PARISIEN (312 m. 3). — 7 h. 10: Réveil en fanfare et concert. — Au cours de l'émission, à 7 h. 30 et à 6 h. 20 : Revue de la presse. — 8 h. 5 : Concert. — 12 h. 5: Orchestre de fantaisie. — 12 h. 35: Suite du concert. — 18 h. 25 : Cours financiers. — 18 h. 30 : Guignol lyonnais. — 19 h. : Actualité juridique. — 19 h. 7 : La journée sportive. — 19 h. 10 : Journal parlé. — 19 h. 25 : Courrier des spectacles. — 19 h. 33 : Concert. — 19 h. 48 : Enregistrements. — 20 h. 15 : Demi-heure d'humour. — 21 h. 5: Concert. — 21 h. 50: Quelques Noëls. — 23 h. 5 : Une heure de cirque. — 24 h. : Musique de danse.

RADIO-PARIS (1.648 m. 3). — 6 h. 45 : Culture physique. — 7 h. : Disques. — 7 h. 15 : Presse, météo. — 7 h. 45 : Culture physique. — 8 h. ; Disques. — 12 h. : Orchestre Victor Pascal. — 13 h. 20 : Bourse. — 16 h. : Bourse. — 18 h. 10 : Météo. — 18 h. 30 : Noëls des provinces françaises, présentés par M. Charles Brun. — 19 h. 30 : La vie pratique. — 20 h. : « Noëls à travers les âges » par M. Jacques Boulenger. — 20 h. 30 : Presse, bulletin météorologique. — 20 h. 45 : Concert symphonique. — 21 h. 15 : Informations ; Chronique par Pierre Scize. — 22 h. 30 : Veillée de Noël, par M. Georges Chepfar. — 0 h. 30 : Musique de danse.

....On dit d'un bon appareil il vaut presque un

PHILCO

RADIO - NORD 18, rue des Fossés LILLE 026

RADIO-STRASBOURG (349 m. 2). — 10 h. 45 : Disques. — 11 h. : Orchestre. —12 h. : Orchestre. — 12 h. 30 : Informations. — 12 h. 45 : Disques. — 17 h. : P.T.T.-Ouest. — 18 h. : Causerie littéraire. — 18 h. 15 : Feuilleton parlé (en allemand). — 18 h. 30 : Disques. — 19 h. 30 : Communiqués. — 19 h. 45 : Disques. — 20 h. : Informations en allemand. Disques. — 20 h. 30 : Soirée de Noël. — 22 h. 45 : Concert. — 23 h. 50 : Depuis la Cathédrale ; Cloches, Ta Deum, messe de minuit.

RADIO-TOULOUSE (320 m. 6). — 18 h. 30 : Airs d'opéras. — 18 h. 45 : Soli divers. — 19 h. 10 : Concert de Noël. — 19 h. 30 : Informations. — 19 h. 40 : Concert spirituel. — 20 h. 15 : Orchestre musette et scènes comiques. — 21 h. : Carillons de Noël. — 21 h. 5 : Théâtre. — 22 h. : Concert. — 22 h. 15 : Informations. — 22 h. 50 : Carillon joyeux ; La fête des cloches, fantaisie radiophonique. — 23 h. 15 : Orchestre. — 23 h. 30 : De jolies légendes. — 23 h. 50 : Mélodies. — 23 h. 55 : Informations. — 24 h. : Retransmission de la messe de minuit depuis la basilique Saint-Sernin. — 0 h. 45 : Réveillon ; Musique de danse.

RADIO-NORMANDIE (206 m.). — 12 h. : Musique militaire. — 12 h. 30 : Informations. — 12 h. 45 : Concert. — 13 h. : Musique classique. — 16 h. 30 : Emission enfantine. — 16 h. 45 : Musique de danse. — 17 h. 15 : Variétés. — 17 h. 45 : Orchestre. — 18 h. : Demi-heure enfantine. — 18 h. 30 : Chronique, Informations. — 19 h. : Concert. — 20 h. : Tombola. — 20 h. 15 : Duettistes. — 20 h. 30 : Causerie ; Disques. — 21 h. : Soirée réservée aux œuvres de Noël. — 21 h. 15 : Tombola da Noël. — 23 h. : Disques.

BRUXELLES (483 m. 9). — 12 h. : Musique enregistrée. — 13 h. : Journal parlé. — 13 h. 10 : Orchestre de genre. — 17 h. : Orchestre. — 18 h. 15 : Concert. — 18 h. 30 : Orchestre de genre (musique française). — 19 h. 30 : Journal parlé. — 20 h. : Concert. — 21 h. 5 : Orchestre de genre (musique populaire et de fantaisie). — 22 h. 10 : Orchestre.

RADIO-LUXEMBOURG (1.304 m.). — 8 h. 30 : Concert. — 7 h. 30 : Concert. — 7 h. 45 : Concert. — 12 h. : Concert. — 13 h. : Concert. — 13 h. 15 : Informations. — 13 h. 25 : Concert. — 13 h. 45 : Suite du concert. — 18 h. 30 : Musique légère et de danse. — 19 h. 30 : Courses hippiques. — Soirée luxembourgeoise.

AGRICULTURE COMMERCE INDUSTRIE

TARIF SPÉCIAL DES FILIÈRES AUX MAGASINS GÉNÉRAUX DE TOURCOING

Le tarif général des Magasins généraux comporte : 1° - un droit d'entrée et de sortie des marchandises (par 100 kgs) ; 2° - une taxe de magasisinage (par mois de 30 jours et par 100 kgs) ; 3° - une taxe d'assurance (par mois de 30 jours et par 1.000 fr. de valeur déclarée).

L'application de ces dispositions oblige à des calculs assez complexes, de telle sorte que le déposant ne peut se rendre compte facilement du montant des frais dont est grevée, à un moment donné une marchandise.

C'est pour cette raison que la « Caisse de liquidation et de garantie des opérations à terme sur marchandises de Roubaix-Tourcoing » est intervenue auprès du Comité de Surveillance de la Condition publique, lui demandant la mise en vigueur d'un tarif spécial qui puisse s'appliquer plus facilement aux filières entreposées dans nos magasins.

Ces filières se trouvent être d'un poids constant de 2.500 kgs ; il est donc possible, pour ce cas particulier, d'envisager une taxe à la journée par filière.

Après entente avec la Société Anonyme des Magasins généraux de Tourcoing, d'une part, et l'Administration des Magasins généraux de la Chambre de Commerce de Roubaix, d'autre part, le Comité de Surveillance a, dans sa séance du 7 Décembre 1934, admis le tarif suivant :

Par filière de 2.500 kgs environ, il est perçu : 1° - A l'entrée et à chaque transfert, un droit fixe de 35 fr. 2° - Pour chaque journée de séjour en entrepôt une taxe de 1 fr. 60. Ce tarif couvre tous les frais de manutention, magasinage, assurance, certificats, timbres, d'une façon générale, tous les frais dont une filière peut être normalement grevée pendant son séjour en entrepôt et du fait de celui-ci.

L'assurance est soignée automatiquement au cours du jour du marché à terme de Roubaix-Tourcoing. Ce tarif est le seul valable pour les filières et s'applique à celles-ci seulement, à l'exclusion de toute autre marchandise. Ce tarif spécial fournira des recettes identiques à celles du tarif général appliqué jusqu'ici aux filières. Le préavis de trois mois prévu à l'art. 8 du décret du 12 Mars 1859 relatif à l'exploitation des Magasins généraux n'est donc pas exigible.

Au Café - Chez soi

“ PIKINA ”

l'Apéritif des Gourmets

On ne le boit pas,

On le savoure...

LES TAXES SUR LA CHICORÉE

Les noms de MM. des **Rotours**, René **Faure**, Emile **Canda**, **Taittinger**, **Parmentier**, Maurice **Vincent**, François de **Saint-Just**, **Abrami**, **Bacquet**, doivent être ajoutés aux signataires de la **proposition de résolution N° 4299** déposée par M. **Tillia** et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi ayant pour objet de modifier la **législation fiscale** relative **aux taxes sur la chicorée.**

MARCHÉS DE LA RÉGION

A Lillers, 22. — Beurre, 8 à 8.50 la livre ; œufs, 18 à 20 fr. le quarteron ; poules, 24 à 40 fr. la c. ; poulets, 24 à 38 fr. la c. ; pigeons, 8.50 à 9.50 la c. ; lapins, 7 à 15 fr. p. ; oies, 20 à 28 fr. p. ; dindes, 30 à 38 fr. p. ; canards, 22 à 24 fr. la c. ; pommes de terre, 46 à 52 fr. les 100 kilos; 0.65 à 0.75 le k. ; carottes, 1 à 1.25 le k. ; poireaux, 0.75 à 1 fr. la b. ; navets, 0.50 à 0.75 le k. ; haricots, 6 à 7 fr. la pot ; oignons, 1.25 à 1.50 le k. ; échalotes, 1 à 1.25 le k. ; salades laitues, 0.50 à 0.75 p. ; frisées, 1 à 1.25 p. ; cresson, 1 fr. les 3 ; épinards, 1 à 1.25 le k. ; salades de blé, 0.30 à 0.40 la livre ; céleri, 0.50 à 1 fr. le p. ; poires, 1.75 à 3 fr. le k. ; pommes, 1.25 à 2 fr. le k. ; marrons, 1.50 le k. ; oranges, 2 à 3 fr. le k. ; mandarines, 2 à 2.50 le k. ; bananes, 1.25 les 3.

A Iwuy, 22. — Beurre, 18 fr. le k. ; œufs, 0.75 p. ; fromage blanc, 1.50 la k. ; camemberts, 2.25 p. ; maroilles, 8 fr. p. ; pommes de terre, 0.75 le k. ; carottes, 0.75 le k. ; poireaux, 0.75 la b. ; oignons, 1 fr. le k. ; aulx, 5 fr. le k. ; choux-fleurs, 2.50 p. ; choux rouges, 1.25 p. ; choux verts, 1 fr. p. ; endives de Bruxelles, 1.50 le k. ; laitues, 0.75 p. ; pied de céleri, 2 fr. ; artichauts, 1.25 p. ; salsifis, 2 fr. le k. ; tomates, 5 fr. le k. ; poulets vivants, 10 fr. le k. ; poules, 9 fr. le k. ; lapins, 7 fr. le k. ; poulettes prêtes à pondre, 18 à 20 fr. p.

A Watten, 22. — Beurre, 7.50 à 8 fr. la livre ; œufs, 16 à 18 fr. le quarteron.

A Landrecies, 22. — Beurre, 7.50 à 7.75 la livre ; œufs, 0.50 p. ; fromage blanc, 1.75 à 2 fr. le k. ; maroilles, 7 à 8 fr. p.; pommes de terre, 0.60 le k.

A Calais, 22. — Beurre, 8 à 10 fr. la livre ; œufs, 20 fr. le quarteron ; poulettes, 30 fr. la c. ; poulets, 35 à 40 fr. la c. ; pigeons, 8 à 12 fr. la c. ; lapins, 8 à 25 fr. p. ; dindes, 5 fr. la livre ; pommes de terre, 0.65 le k. ; carottes, 0.25 le k.

A St-Omer, 22. — Beurre, 14 à 15 fr. le k. ; œufs, 16 à 18 fr. le quarteron ; poules, 25 à 30 fr. la c. ; poulets, 25 à 32 fr.; canards, 18 à 22 fr. ; pigeons, 7.50 à 8.50 ; lapins, 12 à 18 fr. la p.

A Boulogne, 22. — Poulets, 16 fr. la p. ; poules, 15 fr. ; poulettes, 15 fr. ; pigeons, 4 fr. ; canards, 16 fr. ; dindes, 35 fr. ; lapins, 18 fr. ; lapins de garenne, 7.50 ; œufs, 20 fr. le quarteron ; beurre, 17 fr. le k.

A Le Quesnoy, 21. — Beurre, 17 fr. le k. ; œufs, 0.60 ; fromage blanc du pays, 1.50 le k. ; 1.25 la pinte ; maroilles, 8 à 10 fr. le k. ; boulettes de l'Avesnois, 1.75 à 2 fr. p. ; poules, 16 à 22 fr. p. ; poulets, 18 à 28 fr. p. ; canards, 15 à 24 fr. p. ; lapins, 14 à 20 fr. p. ; pigeons, 14 fr. la c.

A Orchies, 21. — Beurre, 7.50 la livre ; œufs, 0.60 p.

A Saint-Omer, 21. — Marché aux bestiaux : 228 porcs, 3.25, 3.50 et 3.75 le k. ; 40 veaux, 3.50 à 5.25 le k. ; 2 bœufs, 4 fr. le k.

A Guines, 21. — Beurre, 8 fr. la livre ; œufs, 18 fr. le quarteron ; poules, 25 à 35 fr. la c. ; poulets, 30 à 40 fr. la c. ; dindes, 35 à 45 fr. p. ; lapins, 10 à 25 fr. p. ; pigeons, 8 à 10 fr. la c. ; carottes, 0.25 la b. ; navets, 0.30 la b. ; poireaux, 0.35 la b. ; pomme de terre, 0.70 le k. ; salades, 0.40 p. ; choux verts, 0.50 p. ; choux de Bruxelles, 1.25 la livre ; épinards, 1 fr. la livre ; oignons, 0.75 la livre ; oranges, 0.75 p. ; bananes, 0.80 ; citrons, 0.40 p. ; pommes, 0.75 la livre ; noix, 1 fr. le quarteron.

A Estaires, 20. — Beurre, 14 fr. le k. ; œufs, 16 à 17 fr. le quarteron ; poules; 8 à 8.50 le kilo vivant ; poulets, 7 à 8 fr. le k. ; canards, 12 à 13 fr. p. ; lapins, 4.50 à 5 fr. le k. ; oies, 45 à 48 fr. p. ; dindes, 80 fr. la c. ; pommes de terre, 46 à 47 fr. les 100 kilos ; haricots, 350 fr. les 100 k.

A Aire-sur-la-Lys, 21. — Beurre en pièces, 8.75 à 8.50 la livre ; beurre en gros, 8.50 à 8.25 la livre ; œufs, 15 à 17 fr. le quarteron ; poulets, 18 à 30 fr. la c. ; canards, 20 à 24 fr. la c. ; oies, 40 à 65 fr. la c. ; pigeons, 7 à 8 fr. la c. ; lapins, 10 à 15 et 20 fr. p. ; pommes de terre, 140 sacs, 38 à 48 fr. les 100 kilos.

A Gravelines, 22. — Beurre, 9 à 9.50 la livre ; poulets, 30 à 40 fr. la c. ; canards, 25 à 30 fr. la c. ; lapins gros, 18 à 20 fr. ; petits, 8 à 10 fr. p. ; moyens, 15 à 18 fr. ; œufs, 20 à 22 fr. le quarteron ; poules, 25 à 30 fr. la c. ; pigeons, 12 à 14 fr. la c.; pommes de terre, 0.60 à 0.75 le kilo.

A Ardres, 20. — Beurre, 7 à 8.50 la livre ; œufs, 17.50 à 18 fr. le quarteron ; poules, 25 à 30 fr. la c. ; poulets, 30 à 35 fr. la c. ; canards, 22 à 25 fr. ; pigeons, 8 à 10 fr. ; lapins, 10 à 25 fr. ; oies, 35 à 40 fr. ; garennes, 7 à 8 fr. ; 65 veaux gras, 4.50 à 5 fr. le k. ; veaux maigres, 120 à 150 fr. ; porcs gras, 2.75 à 2.10 ; moutons, 5 à 5.50 le k. ; pommes de terre, 0.70 à 0.75 le k. ; carottes, 0.50 le k. ; navets, 0.50 le k. ; céleri, 0.50 à 1 fr. le pied ; choux-fleurs, 0.50 à 1 fr. p. ; choux rouges, 1 fr. p. ; salsifis, 3.60 la b. ; haricots lingots, 3.50 le k. ; oignons, 1.75 la k. ; aulx, 0.50 la tête ; chicorée de Bruxelles, 1.75 à 2.50 le k. ; oranges, 2.50 à 4 fr. le k. ; pommes, 1.25 à 2 fr. le k. ; mandarines, 1.75 le k. ; bananes, 0.35 à 0.50 p. ; noix, 4 fr. le k. ; marrons, 4.50 le k. ; citrons, 0.50 u.

AU CONDITIONNEMENT DE TOURCOING

Entrées du 17 au 22 Décembre 1934

Laines peignées, 539.036 k. ; Laines filées, 82.581 k. ; Blousses et Laines diverses, 240.058 k. ; Cotons, 38.526 k. — Total : 900.253 kilos.

Conditionnements, 1918 ; Titrages, 275; Dégraissages, 21.

Marché à terme Roubaix-Tourcoing : 10.420 k. ; Anvers : 18.778 k. 600.

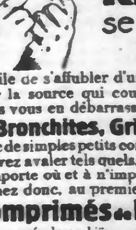

le RHUME se quérit en 3 jours

Inutile de s'affubler d'un cache-nez pour tarir la source qui coule de votre nez. Vous vous en débarrasserez, comme des **Bronchites, Grippe, Toux** avec de simples petits comprimés que vous pouvez avaler tels quels, sans verre d'eau, n'importe où et à n'importe quelle heure. Prenez donc, au premier symptôme, des **Comprimés de Broncodyl**

Composés de codéine, aconit titré, terpine et triméthylxanthine, ils exercent simultanément une triple action: 1° ils mettent les bronches au repos et ne permettent qu'une toux rare ; 2° ils provoquent l'expectoration ; 3° ils tonifient l'organisme, augmentant ainsi sa résistance. Ils facilitent la digestion et soutiennent le cœur. Toutes pharmacies: 10fr.60 l'étui-pochette.

Broncodyl

964

BOURSE D'AFFRETEMENT DE BETHUNE

Séance du 22 Décembre 1934

Beuvry-Couvrot, 280 t., 32.75. — Beuvry-Isbergues, 280 t., 6.25. — Bruay-Bac à Millam, 100 t., 14. — Bruay-Balinghem, 90 t., 18.50. — Beuvry-Calais quais divers, 280 t., 12. — Bruay-Cambrai, 280 t., 11.50. — Bruay-Coppenaxfort, 12 t., 16. — Bruay-Courchelettes, 280 t., 8.75. — Bruay-Guines, 150 t., 15.50. — Bruay-Isbergues, 280 t., 6. — Bruay-La Bistade, 105 t., 15. — Bruay-Reims, 280 t., 27. — Eleu-Biache-St-Vaast, 280 t., 8.75. — Flers-Biache-St-Vaast, 280 t., 8. — Flers-Harnes, 280 t., 5.25. — Flers-Valenciennes, 280 t., 7.50. — Harnes-Auby, 280 t., 4. — Harnes-Biache-St-Vaast, 280 t., 8.25. — Harnes-Coudekerque-Branche, 280 t., 12.50. — Marles-Anzin, 280 t., 9.25. — Marles-Hoymille, 280 t., 9. — Marles-Isbergues, 110 t., 15.50. — Marles-Lille, 280 t., 6. — Marles-Marcq-en-Barœul, 280 t., 8.50. — Marles-Montataire, 280 t., 23.50. — Marles-St-Pol-sur-Mer, 280 t., 12. — Marles-Steene, 90 à 100 t., 14.75. — Oignies-Dunkerque, Bassins, 280 t., 12.75+1 fr. — Oignies-Gravelines, 280 t., 12.50. — Violaines-Tourcoing Blanc-Seau, 280 t., 9.

Bateaux enregistrés hors séance

Beuvry-Cappelle-la-Grande, 280 t., 12.10. — Bruay-St-André, 280 t., 7.75.

Répartition du Tonnage

Région Paris, 560 t. ; Région Chauny, 280 t. ; Région Lille-Roubaix, 1.680 t. ; Région Dunkerque-Calais, 3.360 t. ; Région Douai, 3.080 t. ; Divers, 2.520 t. ; Petits bateaux, 775 t. — Total : 12.255 t.

FEUILLETON DU 24 DECEMBRE. — N° 30

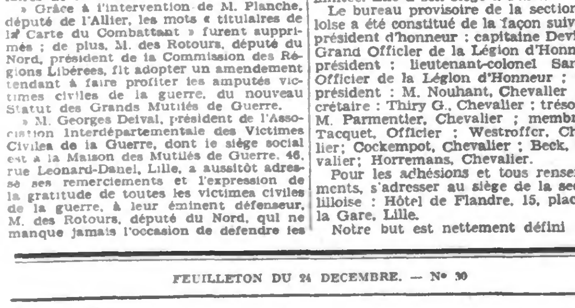

Cette méfiance, instinctive ou raisonnée, de l'aventurière, n'était-elle pas naturelle ? Même si Pierre Moresteuil conservait quelques illusions relatives au désintéressement du dévouement qu'elle lui avait témoigné, même s'il la croyait véritablement attachée à lui, il devait d'autant plus s'en défier. L'affection, tout comme l'amour, a ses jalousies. Il était aisé de deviner quelles seraient les réactions de cette femme, qui croyait être tout pour lui, qui s'était installée dans sa vie et prétendait la diriger, en apprenant l'existence d'une fille, devant laquelle il lui faudrait nécessairement s'effacer. Elle en ressentirait un dépit et une irritation qu'il n'était pas utile de lui donner l'occasion immédiate de manifester.

Et certainement, elle ne montrerait aucun empressement à aider l'aveugle à ramener cette fille sous son toit.

Le mieux était d'agir au dehors d'elle, en continuant à lui taire l'identité de M. Moresteuil et ses liens de famille. Il serait toujours temps de la prévenir quand Liliane arriverait.

Telles étaient les raisons de sa conduite et de la façon pour ainsi dire clandestine dont l'envoyé de l'Agence « Celeritas » avait été mandé et introduit.

— A Château-Gris, reprit M. Moresteuil, j'avais laissé une fille... une grande fille nommée Liliane... Or, dernièrement, une lettre recommandée que je lui avait fait tenir, m'est revenue avec la mention « partie sans laisser d'adresse » Je me suis alors adressé discrètement, pour des raisons que je ne puis vous exposer, à une femme de confiance, une vieille servante, depuis plus de trente ans au service de ma famille. Mais je n'en ai reçu qu'une réponse, terrible dans sa concision. Ma fille a disparu depuis une date que vous trouverez dans ce dossier que je vous remets. Comprenez-vous ? Elle a disparu, sans qu'il soit possible de fournir la moindre indication sur les circonstances de sa disparition. Personne ne sait ce qu'elle peut être devenue. Mesurez mon angoisse et mon désir d'en sortir. Que pouvais-je faire ?

— Ce que vous avez fait, prononça Carlo avec assurance. Vous adresser à l'Agence et me mettre à même d'effectuer les recherches nécessaires.

L'aveugle tendit la pochette de toile.

— J'ai réuni là-dedans tout ce qui pourra vous éclairer et aiguiller vos recherches, expliqua-t-il. Vous y trouverez également une photographie de ma Liliane. Elle n'a pas dû changer beaucoup.. Voyez-vous, ajouta-t-il en baissant la tête, on ne mesure pas l'affection qui rattache un père à son enfant que quand on est menacé de la perdre... J'ai péché par insouciance. J'en suis cruellement puni...

Il tremblait d'émotion.

En face de lui, le bohème demeurait impassible. Pourquoi feindre des sentiments qu'il ne ressentait pas, puisqu'il était certain de ne pas être observé ?

Que lui importait que celle qu'il était chargé de rechercher fût une jeune fille malheureuse ? Dans son esprit, elle prenait rang d'objet perdu. Confiné, par paresse ou incapacité, dans les emplois subalternes, il n'avait certainement jamais dû donner des preuves d'un flair, ni d'une activité particulière, par quoi se révèlent ordinairement les détectives de race.

Carlo Misère n'exerçait cette profession que par occasion et sans la moindre conviction. Il avait dû essayer de tant de métiers !

Son visage s'anima pourtant lorsque M. Moresteuil lui tendit une liasse de billets de banque, destinés à couvrir les premiers frais. Ce fut avec une hâte fébrile qu'il engloutit la somme dans l'ouverture béante d'un vaste portefeuille, aussitôt refermé sur cette pâture. Le portefeuille de Carlo Misère avait depuis longtemps l'estomac vide.

Cependant, le père douloureux s'était levé et, à tâtons, cherchait à poser sa main sur le bras de l'homme à qui il confiait le destin de sa fille.

N'était-ce pas celui qui allait agir pour lui, voir pour lui ?

Pierre Moresteuil voulait avoir confiance.

— Vous la retrouverez, n'est-ce pas ? prononça-t-il avec émotion. Vous voyez devant vous un homme très malheureux. Peut-être vous est-il difficile de me juger absolument tel. Le luxe qui m'entoure, la fortune dont je dispose, vous semblent peut-être des consolations suffisantes à une infirmité qui vous demeure étrangère. Vous me plaignez, mais vous m'enviez. Sur ce dernier point, vous avez tort. Le prix dont j'ai payé ma richesse est trop élevé. Je déchirerais volontiers le marché, si cela tait possible. Une seule chose pourra m'adoucir la vie ; ce sera de retrouver ma fille et de pouvoir effacer dans son jeune esprit le souvenir d'une indifférence qui a pu lui paraître affligeante et que, moi, aujourd'hui, je déclare odieuse. Réussissez, monsieur. Ramenez-la moi. Je vous devrai plus que la vie.

Mais le visage fatigué de Carlo Misère avait repris son premier aspect, qui était l'apathie. Il suivait d'un regard distrait la main de l'aveugle qui cherchait à lui communiquer un peu de son émotion et il dut faire effort pour prononcer, avec une suffisante conviction les mots attendus.

— Je vous la retrouverai.

— Demandez-moi autant d'argent qu'il en faudra, prononça imprudemment Pierre Moresteuil. Dépensez sans compter. Le résultat seul importe et je n'ai pas besoin de vous dire que vous serez largement récompensé du succès.

Une nouvelle flamme anima les yeux de Carlo Misère. Joie et convoitise y passèrent, puis s'éteignirent.

M. Moresteuil sonnait le valet de chambre.

— Reconduisez Monsieur, André, commanda l'aveugle. Et souvenez-vous de l'introduire toujours auprès de moi quand il se présentera. Si on vous questionne à son sujet, dites que c'est...

Il cherchait.

— Un professeur de déclamation, qui vient vous faire la lecture pour vous distraire, proposa Carlo. C'est un rôle que je pourrais parfaitement tenir. Avant de me lancer dans la police, j'ai tâté de diverses carrières artistiques et j'ai joué de petits rôles...

Il fit hommage à l'aveugle d'un salut respectueux, mais parfaitement inutile.

Demeuré seul, Pierre Moresteuil retomba dans son fauteuil, en murmurant.

— Liliane !... Ma petite fille !... Te revoir et obtenir mon pardon !...

***

Aux aguets derrière une porte, Suavita Miraflore avait tout entendu.

La rage, l'inquiétude, presque la haine, bouleversaient sa face. Il lui semblait qu'un abîme venait de s'ouvrir sous ses pas et que des mains ennemies cherchaient à l'y précipiter.

Cézaire ne s'appelait pas Cézaire ! Il se nommait Pierre Moresteuil et il avait une fille — une fille qu'il souhaitait revoir et qu'il faisait rechercher !

Et quand cette fille arriverait, Suavita devrait céder la place.

Car les intentions de l'aveugle étaient claires. Autrement, se serait-il méfié de l'aventurière ? C'était à elle qu'il aurait dû faire les premières confidences, elle qu'il aurait dû charger des recherches.

S'il ne l'avait point fait, n'était-ce pas qu'elle était déjà condamnée dans son esprit et qu'il se préparait à l'écarter de sa vie — et de sa fortune !

Tout s'écroulait. Surprise en sa décevante quiétude, Suavita voyait s'évanouir le mirage et se retrouvait devant la réalité. Elle était menacée de dépossession.

Qu'allait-elle faire ? La colère, qui s'allumait dans ses yeux, prouvait qu'elle n'était point femme à se résigner sans combat.

— Sa fille ! murmura-t-elle, d'une voix haineuse. Il avait une fille !...

Elle se rappelait tout à coup le portrait, que caressaient les doigts de l'aveugle. Il prenait sa signification.

Comment n'y avait-elle pas songé et ne s'était-elle pas inquiétée ? C'était son portrait ; le portrait de cette Liliane, dont elle venait d'apprendre l'existence.

A l'avance, elle la détestait... la considérait comme une intruse. Que venait-elle faire au milieu des calculs de l'aventurière ?

(A suivre).